



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocation chômeurs âgés

Question écrite n° 65827

## Texte de la question

M. Pierre Ducout attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la disparition du régime de l'allocation aux chômeurs âgés (ACA) à partir du 1er janvier 2002. En effet, si, grâce à la délibération n° 31 du 21 juin 2001 de la commission paritaire nationale de l'UNEDIC, les chômeurs qui bénéficient de l'ACA pourront la percevoir, rien par contre n'est stipulé pour les nouveaux chômeurs licenciés après le 1er janvier 2001 et âgés de moins de 55 ans (quarante-cinq mois de droits au chômage, sans dégressivité grâce au PARE). En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui communiquer les éléments de réponses sur ce problème.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Ducout](#)

**Circonscription :** Gironde (7<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65827

**Rubrique :** Chômage : indemnisation

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 septembre 2001, page 5302